



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision n° 2023 173

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATIONS
ARTISTIQUES AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUES D'UN SIECLE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, souhaite mettre en place un projet autour de la clarinette à destination des élèves du conservatoire communautaire et des élèves des écoles de musique du territoire,

Considérant que ce projet a pour but de permettre aux élèves participants de découvrir une autre approche pédagogique et d'en récolter un bénéfice pour leur apprentissage, d'échanger de partager à l'occasion d'une rencontre avec des artistes de qualité,

Considérant que l'association « Musiques d'un Siècle », avec les frères LEFEBVRE Lilian clarinettiste et Clément pianiste, est en capacité de répondre aux attentes pédagogiques et artistiques du conservatoire en proposant une master-class clarinette, un concert de restitution et un récital clarinette piano tout public,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « Musiques d'un Siècle », dont le siège social se situe à Montreuil (93100), 5 rue Jean-Jacques Rousseau, ayant pour objet la programmation, d'une master-class clarinette à destination des élèves du conservatoire communautaire et des élèves des écoles de musique du territoire, un concert de restitution et un récital clarinette piano tout public le samedi 18 mars 2023, à l'Odéon d'Auchel et ce pour un montant de 1 895,73 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de prestations artistiques avec l'association « Musiques d'un Siècle », dont le siège social se situe à Montreuil (93100), 5 rue Jean-Jacques Rousseau, ayant pour objet la programmation, d'une master-class clarinette à destination des élèves du conservatoire communautaire et des élèves des écoles de musique du territoire, un concert de restitution et un récital clarinette piano tout public le samedi 18 mars 2023, à l'Odéon d'Auchel et ce pour un montant de 1 895,73 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ...**10 MARS 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **13 MARS 2023**

Et de la publication le : **13 MARS 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien